



Aigle, le 28 juin 2023

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

PRÉAVIS MUNICIPAL No 2023-11 du lundi 12 juin 2023

relatif à

LA REFECTION DE LA CHAUSSEE DE L'AVENUE DES GLARIERS ET DU ROND-POINT DU CENTENAIRE

PREAVIS A CARACTERE D'URGENCE

Commission composée de

Droz Madeleine

Bacca Marcel-Jacques, 1^{er} membre

Carrieri Carlo

Chiapolino Yvan

Favre Alexandre

Zoller Cyril

Tille Stéphane, absent non excusé

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 19 juin au collège en présence de M. Duroux, Municipal. Nous le remercions pour ses explications et les réponses apportées.

CONTEXTE

La synergie trouvée entre les travaux entrepris par la SATOM et la réfection de la route est efficiente. L'incidence financière sur nos investissements est nulle vu que d'autres projets de valeur plus ou moins égale seront reportés. Ce tronçon de route est de toute façon prévu pour la prochaine législature.

De plus, une partie de la réfection de la route sera assumée par la SATOM qui doit de toute façon ouvrir pour passer le tuyau du CAD afin de respecter l'amendement voté par le Conseil lors du préavis concernant la réfection de l'Hôtel

de ville. Les frais engagés par SATOM pour la réfection de l'enrobé se montent à environ CHF 60'000.-. Au surplus, le Canton et l'ECA devraient également participer financièrement comme il est habituellement d'usage.

La Commission, unanime moins une personne soutient ce préavis en émettant le vœu qu'il soit a minima prévu un marquage au sol à destination des deux-roues.

Le préavis répond également aux normes en vigueur pour les abribus, comme pour l'accès destiné aux personnes à mobilité réduite.

L'accès dorénavant fermé au Pont Napoléon est la conséquence d'une impossibilité d'installer l'arrêt de bus à un autre endroit. Le Pont Napoléon n'a plus vocation à être un lieu de passage pour véhicule et sera plus intéressant dans une vision de circulation piétonne.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis no 2023-11 du 12 juin 2023
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF981'000.-TTC pour la réfection de la chaussée sur l'Avenue des Glariers et du rond-point du Centenaire ainsi que la réfection de notre réseau d'éclairage public.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 981'000.- TTC, le moment venu, aux meilleures conditions.
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondante aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.
4. d'adopter le projet des travaux tel que présenté.

AU NOM DE LA COMMISSION MAJORITAIRE

Alexandre Favre

